

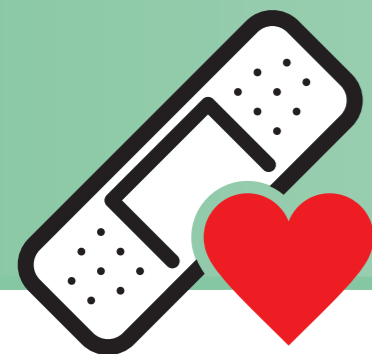
Conditions cadres pour les athlètes

Spirit of Sport

signifie maintenant...



Venir
sans symptômes.



La vaccination diminue le risque de contracter la COVID-19 et de la transmettre.

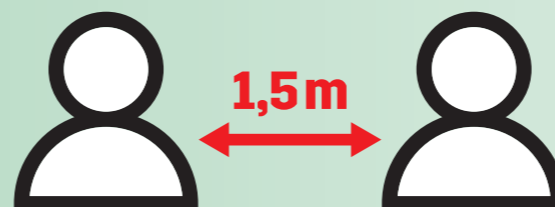


Respect du
concept de protection
des clubs et des exploitants
d'installations sportives.

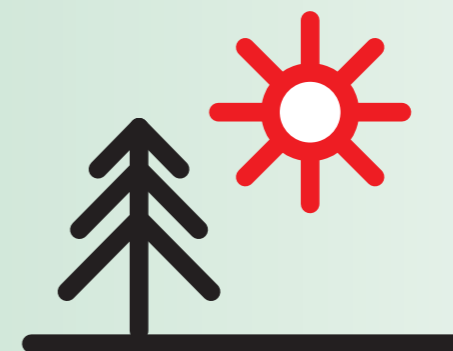


Indoor 2G ou 2G+

Pour les activités sportives qui se pratiquent à l'intérieur, la règle des 2G (vacciné ou guéri) s'applique. Si aucun masque ne peut être porté (par ex. sport intensif), un test négatif est obligatoire (règle des 2G+). Exception : les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu une dose de rappel au cours des quatre derniers mois, ainsi que les jeunes de moins de 16 ans.



Évitez les poignées de main
et continuez à respecter la
distances
où cela est possible.



Outdoor 3G

Pour les activités extérieures et les manifestations, la 3G s'applique à partir de 300 personnes (vacciné, guéri ou testé).



Respecter les
règles d'hygiène
de l'OFSP.



Dresser des listes de présence

Pour les activités sportives pratiquées sans masque (p. ex. centre de fitness, salle de tennis, entraînement d'unihockey), les coordonnées des participants doivent être collectées.


SWISS
olympic